

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Agriculture et développement durable	310

La Commission Permanente,

- VU** le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), et notamment les articles 107 et 108,
- VU** le règlement (UE) 2020/2008 de la Commission du 8 décembre 2020 prolongeant les régimes exemptés hors PDR automatiquement jusqu'au 31 décembre 2022.
- VU** le régime cadre exempté de notification n°SA.58995 de la Commission Européenne relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2023,
- VU** le régime cadre exempté de notification n° SA 60580 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier,
- VU** le régime d'aides exempté n° SA 60578, relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2022, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 par le règlement (UE) 2020/2008 de la Commission européenne du 8 décembre 2020,
- VU** le régime notifié n° SA. 50627 « Aides à la coopération dans le secteur agricole et agroalimentaire » pour la période 2018-2020 prolongé jusqu'au 31 décembre 2022,
- VU** le régime notifié SA.50388 (2018/N) relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire, prolongé par une décision SA.59141
- VU** le régime cadre exempté de notification n° SA 61870 relatif aux aides visant à couvrir les coûts de prévention et d'éradication des maladies animales et des organismes nuisibles aux végétaux, ainsi que de lutte contre ces maladies et organismes et aides destinées à remédier aux dommages causés par des maladies animales ou des organismes nuisibles aux végétaux
- VU** le régime d'aides exempté n°61995, relatif aux aides en faveur de l'élevage,
- VU** le régime cadre exempté de notification n° SA.60577 relatif aux aides aux services de conseil pour les PME dans le secteur agricole pour la période 2015-2022,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4221-1, L1511-1, L1611-4 et suivants,

- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020,
- VU** le décret n°2015-445 du 16 avril 2015 relatif à la mise en œuvre des programmes de développement rural pour la période 2014-2020,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 adoptant la stratégie agri-alimentaire partagée 2016-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional des 21 et 22 juin 2018 approuvant les mesures du Plan régional d'accompagnement de l'agriculture biologique 2018-2020 en Pays de La Loire « Agriculture biologique : la Région s'engage »,
- VU** la délibération du Conseil Régional des 21 et 22 juin 2018 approuvant la stratégie régionale pour l'agriculture biologique,
- VU** la délibération du Conseil Régional des 19 et 20 décembre 2019 approuvant la stratégie Alimentation et Santé,
- VU** la délibération du Conseil Régional des 19 et 20 décembre 2019 approuvant le Plan Eau,
- VU** la délibération du Conseil Régional du 25 septembre 2020 approuvant l'appel à projet « Transition et durabilité des systèmes de productions végétales face aux changements climatiques »
- VU** la délibération du Conseil Régional du 25 septembre 2020 approuvant l'appel à projets Programmes agricoles de recherche appliquée et expérimentation de la Région des Pays de la Loire 2021,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Budget Primitif 2021,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 28 septembre 2018 approuvant l'appel à projets pour les programmes agricoles de recherche appliquée et d'expérimentation 2019.
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 19 mai 2017 attribuant une subvention de 140 782,00 € pour le financement du projet d'optimisation des ressources alimentaires en élevage bovin viande conduit en agriculture biologique intitulé « BIO OPTI VI AL » (Appel à projet 2017 en viande bovine bio) (convention N° 2017_04400) et la demande de prorogation déposée par la Ferme Expérimentale de Thorigné le 16 décembre 2020,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 19 mai 2017 attribuant une subvention de 352 470,00 € à la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire pour le financement des projets « INSPIRERBIO », « SECURIBIOV » et « MILDIOU PLANTES » dans le cadre de l'appel à projet recherche expérimentation en agriculture pour l'année 2017 (convention N° 2017_04436) et la demande d'avenant déposée par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire le 15 février 2021,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 6 juin 2019 attribuant une aide de 51 480,00 € à la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire pour le financement du projet « VOLZEN » (convention N° 2019_04553) et la demande d'avenant déposée par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire le 22 janvier 2021,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 6 juin 2019 attribuant une subvention de 45 000,00 € pour le financement du programme d'amélioration de la qualité d'optimisation des techniques de productions des semences de plantes aromatiques médicinales et à parfum intitulé « OPTISEM » dans le cadre de l'appel à projet recherche appliquée et expérimentation agricole 2019 (convention N° 2019_04681) et la demande d'avenant déposée par l'Institut Technique Interprofessionnel des Plantes à parfum, Médicinales et Aromatiques (ITEIPMAI) le 18 décembre 2020,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 29 mai 2020 attribuant une aide de 74 112,00 € à la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire pour le financement du programme de diffusion de la filière animale dans le cadre de l'appel à projet recherche appliquée et expérimentation agricole 2020 (convention N° 2020_04887) et la demande d'avenant déposée par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire le 23 février 2021,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 25 septembre 2020 approuvant l'appel à projets pour les programmes agricoles de recherche appliquée et d'expérimentation 2021
- VU** le règlement d'intervention modifié relatif à l'appui technique pour la conversion en agriculture biologique : Pass bio et Suivi Bio, adopté lors de la Commission permanente du 29 mai 2020,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT La tenue de la commission Agricultures, agro-alimentaire, alimentation, forêt, pêche et mer

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le cahier des charges de l'appel à projets pour les programmes agricoles de recherche appliquée et d'expérimentation 2021 figurant en annexe 1.1.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 30 000 € (AE) pour la prise en charge des dépenses liées à l'expertise externe des résultats de l'appel à projets de recherche appliquée et d'expérimentation agricole de l'année 2021.

ATTRIBUE

une subvention de 46 536 € (AE) à Seenovia pour la réalisation du projet PROT€CO sur une dépense subventionnable de 116 340€ HT.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 46 536 €.

ATTRIBUE

une subvention de 9 028 € (AE) à la Chambre Régionale d'Agriculture sur une dépense subventionnable de 22 570 € HT.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 9 028 €.

APPROUVE

les termes de la convention n° 2021_11147 figurant en annexe 1.2.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

ATTRIBUE

une subvention de 69 862 € (AE) au LIT OUESTEREL au titre de son programme d'action 2021 sur une dépense subventionnable de 159 998 € TTC.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 69 862 €.

APPROUVE

les termes de la convention 2021-11 163 figurant en annexes 1.3.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

AUTORISE

par dérogation au règlement budgétaire et financier de la Région (article 12), le versement du solde de la subvention régionale accordée à la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, soit 52 264,10 €, pour la réalisation des programmes de recherche « AGATE », « GestCO2 » et « AUTOMALIM (Convention n° 2017_04319).

AUTORISE

par dérogation au règlement budgétaire et financier de la Région le versement du solde de la subvention régionale accordée à la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, soit 42 144

40,20 €, pour la réalisation du programme de recherche « diffusion filière animale 2017 » (convention n° 2017_09120).

AUTORISE

par dérogation au règlement budgétaire et financier de la Région (article 12), le versement du solde de la subvention régionale accordée à la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, soit 109 119,50 €, pour la réalisation des programmes de recherche « VELEFFI », « RELECLAP » et « QUAL EAU VOL » et « EPOINTAGE » (convention n° 2015_01306).

ANNULE

l'attribution initiale au groupement des éleveurs de Challans pour 11 600,00 € (Dossier Astre 2019_07069)

AUTORISE

la réattribution de la subvention initiale de 11 600,00 € au profit de la société Gibo Vendée

AUTORISE

la prolongation de la durée d'éligibilité des dépenses pour le financement du projet « VOLZEN » jusqu'au 1er avril 2023,

PROROGÉ

la convention initiale pour une année supplémentaire soit une durée totale de 4.5 ans.

APPROUVE

les termes de l'avenant n° 1 à la convention N° 2019_04553 figurant en annexe 1.4.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à le signer.

AUTORISE

la prolongation de la durée d'éligibilité des dépenses pour le financement du projet « Diffusion /Connaissances 2020 » jusqu'au 31 décembre 2021.

PROROGÉ

la convention initiale de 6 mois supplémentaire soit une durée totale de 2 ans.

APPROUVE

les termes de l'avenant n° 1 à la convention N° 2020_04887 figurant en annexe 1.5.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à le signer.

AUTORISE

la prolongation de la durée d'éligibilité des dépenses de la convention N° 2017_04336 jusqu'au 1er juillet 2022.

PROROGÉ

la convention initiale pour une année supplémentaire soit une durée totale de 6 ans.

APPROUVE

les termes de l'avenant n° 1 à la convention N° 2017_04336 figurant en annexe 1.6.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à le signer.

AUTORISE

la prolongation de la durée d'éligibilité des dépenses pour le financement du projet « BIO OPTI VI AL » jusqu'au 1er juillet 2021

APPROUVE

la réactualisation contractuelle de la convention pour la réalisation du projet « BIO OPTI VI AL »

APPROUVE

les termes de la convention modificative n° 2017_04400 en annexe 1.7.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à le signer.

AUTORISE

la prolongation de la durée d'éligibilité des dépenses pour le financement du projet « OPTISEM » jusqu'au 31 décembre 2022.

APPROUVE

les termes de l'avenant n° 1 à la convention N° 2019_04681 figurant en annexe 1.8.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à le signer.

ATTRIBUE

une subvention de 10 219,52 € (AP) à l'EARL DES QUATRE SAISON et de 18 905,36 € (AP) au GAEC LES REUNIS sur des dépenses subventionnables respectives de 34 065,07 € HT et de 63 017,86 € dans le cadre du dispositif PCAE (volet Elevage) au titre d'un soutien exceptionnel et d'affecter une autorisation de programme de 29 124,88 €.

AFFECTE

une autorisation de programme de 29 124,88 €.

APPROUVE

les termes des conventions n°2021-104818 et n°2021-10485 figurant en annexes 2.1 à 2.2.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à les signer.

AUTORISE

le transfert de la subvention de 18 320 € initialement accordée à la « Sarl GESBERT Alain » au profit de la société « SCM AGRI 53 ».

APPROUVE

les termes de l'arrêté modificatif n° 2019_15780_00.

ATTRIBUE

une subvention de 28 000 € (AP) à la SAS Ferme expérimentale des Trinottières pour le réaménagement des conditions d'accueil du bâtiment d'élevage sur une dépense subventionnable de 80 000€ HT.

AFFECTE

une autorisation de programme de 28 000 €.

APPROUVE

les termes de la convention n° 2021_01187 figurant en annexe 2.3.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

ATTRIBUE

une subvention de 40 500 € (AP) à la Fédération des Maraîchers Nantais (FMN) pour la réalisation et l'équipement de trois réserves d'eau « jumelles » visant l'expérimentation de différentes solutions innovantes pour limiter l'évaporation et améliorer la qualité de l'eau d'irrigation des réserves en conditions de productions maraichères sur une dépense subventionnable de 67 500 € HT.

AFFECTE

une autorisation de programme de 40 500 €.

APPROUVE

les termes de la convention N° 2021-11235 figurant en annexe 2.4.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

ATTRIBUE

une aide à l'investissement de 64 200 € (AP) à BIOPLANTS France (49) sur une dépense subventionnable de 214 000 € HT.

AFFECTE

une autorisation de programme de 64 200 €.

APPROUVE

les termes de la convention 2021_11 236 figurant en annexe 2.5.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

ATTRIBUE

une aide à l'investissement de 3 723 € (AP) à LE CHAMP DU HOUBLON (44) sur une dépense subventionnable de 9 308 € HT.

AFFECTE

une autorisation de programme de 3 723 €.

APPROUVE

les termes de la convention n°2021_11240 figurant en annexe 2.6.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

ATTRIBUE

Un montant global de subvention de 53 056 € (AE) pour les 95 demandes de Pass Bio listées en annexe 3.1 sur une dépense subventionnable de 66 320 € HT.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 53 056 €.

APPROUVE

les termes des 9 conventions n° 2021_01475, 2021_01497, 2021_01499, 2021_01500, 2021_01501, 2021_01506, 2021_01507, 2021_01508 et 2021_01510 figurants en annexes 3.2 à 3.10.

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à les signer.

ATTRIBUE

une subvention totale de 78 916 € (AE), sur une dépense subventionnable de 197 290 € TTC, pour la mise en œuvre du projet de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire pour le développement de nouvelles références et outils dédiés aux productions ovines, caprines et avicoles en agriculture biologique.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 78 916 €.

APPROUVE

les termes de la convention n° 2021-10488 figurant en annexe 3.11

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à la signer.

APPROUVE

le cahier des charges de l'appel à projets « structuration des filières biologiques régionales », figurant en annexe 3.12.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 400 000 € (AE) pour l'accompagnement des projets déposés au titre de l'appel à projets 2021 pour la structuration des filières biologiques régionales.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 24/09/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs